

A quoi sert la consultation en cours ?

La consultation en cours fait se poser beaucoup de questions à certains d'entre vous et les réponses sont parfois confuses. Les réunions de l'administration ont eu peu de succès. Essayons en quelques mots de comprendre ce vote.

Une seule question posée : « Poursuivons nous jusque fin décembre 2022 les XP telles que votées au CT de février ? ».

Cela n'engage en rien au delà. Deux réponses sont possibles. Mais en fait il y a quoi derrière chacun des choix ?

NON

- Retour au TDS 2002 avec vacations de 11h (Début du J2 à 8h30 et du S1 à 11h)
- Journées longues avec réguls probables toute la journée
- Période de charge : application stricte de la NDS congés/ absences (soit 7 PC présents, CDS et ACDS inclus)
- Vacation complémentaire
- Aucune compensation

OUI

- TDS 2002 du 13/07 au 27/08 puis après le 14/12
- Retour au TDS XP du 28/08 au 13/12 avec les J2 à 11h et les S1 à 14h
- Période de charge : gestion des congés identique à celle pratiquée en mai/juin
- 6/7 J4F par PC au global qui sont compensés par JMT/JRO posables dès que l'effectif équipe le permet et conservés en 2023 si non posés. 10 RD max en tout par poste de détaché
- Compensation financière mensuelle (depuis juin 250€/mois) et solde garanti en fin d'année = 7500€ brut au total

Le TDS XP 2022 a pour unique but d'apporter plus de confort aux contrôleurs en salle pour gérer le trafic et de valoriser les efforts fournis avec un cadre existant.

Le vote en cours concerne le dernier semestre 2022. Et pour 2023 ? Le SNCTA négociera en temps voulu un TDS adapté si le besoin est confirmé, tout en gardant comme toujours la salle incluse dans les décisions.

Oui notre centre est toujours en crise. Les réguls « staffing » sont apparues et représentent déjà 14% depuis début 2022. Et donc en parallèle, le travail continue pour faire remonter les effectifs (99 arrivées ENAC ces 4 dernières années) mais aussi pour les sécuriser via des mesures de fidélisation et d'attractivité que le SNCTA porte nationalement depuis 2020 et a remis à l'ordre du jour depuis fin 2021.

Ne mélangeons pas les débats et restons unis pour défendre nos conditions de travail ! Votez !